# Compte-rendu de la réunion de CLDR, le 28 janvier 2026, à la salle Miro (La Roche-en-Ardenne)

**OBJECTIFS DE LA RÉUNION** : accueillir les nouveaux membres, présenter le contexte de l'opération de développement rural et de la CLDR, approuver le complément au PCDR et le rapport annuel

## À L'ORDRE DU JOUR :

Madame Christiane Collinet, Echevine en charge du développement rural et Présidente de la CLDR, accueille les participants. Elle remercie les membres de la CLDR pour leur intérêt pour le développement de leur commune et espère que les réunions seront enrichissantes. Elle souligne le rôle important des participants pour concrétiser les projets du PCDR, mais aussi pour développer d'autres actions au profit des villages et des quartiers de la commune.

Cette première réunion a un caractère plus descendant car de nombreuses informations doivent être transmises aux membres. Mais, par la suite, le contenu des rencontres sera plus concret, basé sur les projets du PCDR et les souhaits des participants.

### 1. Accueil et prise de contact

La composition de la CLDR devait être revue pour intégrer les résultats des élections communales, mais le Collège a préféré attendre l'approbation du nouveau PCDR par le Gouvernement wallon, survenue finalement en mai 2025. Cette re-composition était aussi l'occasion de vérifier que les anciens membres souhaitaient poursuivre leur investissement, les priorités de chacun pouvant changer au fil du temps. Et ça a aussi été l'occasion d'intégrer de nouvelles personnes.

Cette réunion est donc la première selon la nouvelle composition approuvée par le Conseil communal en décembre 2025 ; dès lors, des présentations s'imposent !

Catherine Servotte et Alain Jacquet sont agents de développement à la Fondation rurale de Wallonie (FRW), un organisme indépendant en charge de missions de service public confiées par la Wallonie.

La FRW remplit plusieurs missions :
- La principale est l'accompagnement de 135 communes menant une opération de développement rural, tout comme La Roche
- Facilitateur pour les projets bois-énergie du secteur public (comme la piscine de La Roche)

- Interface LEADER, relais entre les GAL (comme celui du Pays de l'Ourthe dont fait partie La Roche) et les administrations régionales, liens avec les PCDR des communes
- Appui et de conseil pour l'appel à projets BiodiverCité
- Expertise notamment en matière d'urbanisme, aménagement du territoire et patrimoine.

Les agents de développement sont répartis en 10 équipes de terrain ; Catherine et Alain travaillent dans l'équipe Ardenne-Famenne basée à Marloie.

➔ **C'est ensuite aux membres de la CLDR de se présenter lors d'une série de questions avec des réponses par assis ou debout !**

Le petit jeu met en évidence la grande diversité présente autour de la table, tant au niveau géographique et professionnel que des compétences et centres d'intérêt. Cela augure des discussions fort intéressantes.

## 2. Contexte du PCDR, programme communal de développement rural

**Une Opération de développement rural (ODR)** vise à améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants d'une commune par la mise en œuvre de projets et d'actions inscrits dans un programme de développement (le Programme communal de Développement rural - PCDR). Elle permet de dynamiser la commune dans tous les secteurs (vie associative, culture, économie, agriculture, mobilité, santé, environnement...). Tout au long de cette Opération, la commune s'engage à mener avec ses citoyens une réflexion globale et cohérente sur le développement à long terme de la commune.

Le décret wallon du 11 avril 2014 définit le développement rural et plusieurs arrêtés et circulaires précisent les modalités de mise en œuvre (voir sur https://agriculture.wallonie.be/home/ruralite-et-foncier/ruralite/programme-communal-de-developpement-rural/principe.html).

**Une ODR aboutit à des réalisations concrètes**.
La commune de La Roche-en-Ardenne a déjà mené une opération de développement rural, avec un Programme approuvé de 2003 à 2013. Les subsides du développement rural ont permis de concrétiser plusieurs projets comme la maison de village de Warempage, la place de Bérismenil, le parc et la passerelle en Rompré, la maison de village de Vecmont, la halle et la salle à Maboge ou encore la maison de village de Beausaint. Des projets ont aussi été réalisés grâce à d'autres subsides (place à Ortho, balisage des promenades, plan communal de mobilité…). Enfin, certaines actions ne demandent pas un budget important mais du temps, de la bonne volonté, de la coordination… (formation de guides composteurs…).

**L'ODR se compose de deux grandes phases :**

1) La phase d'élaboration du Programme communal de Développement rural (PCDR). A La Roche, celle-ci s'est déroulée d'avril 2017 à juin 2022. De nombreux citoyens ont exprimé leurs souhaits pour l'avenir de leur territoire et ont construit avec les élus les objectifs à atteindre et des actions concrètes à entreprendre pour les 10 années à venir. Document de synthèse de l'ODR, le PCDR reprend entre autres un diagnostic de la commune, un résumé de la participation citoyenne, la stratégie de développement ou encore les fiches-projets…

2) La phase de mise en œuvre du PCDR, qui démarre dès l'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon. Cette approbation ouvre la porte à des subventions régionales. A La Roche, le PCDR a été approuvé par le Gouvernement wallon le 15 mai 2025 pour une validité de 10 ans… mais moyennant un dossier complémentaire (voir plus loin).

➔ **Concrètement, à La Roche-en-Ardenne, la phase d'élaboration du PCDR (Programme communal de Développement rural) est clôturée. Il s'agit de mettre en œuvre les projets repris dans ce Programme afin d'atteindre les objectifs de développement identifiés.**

*Toute l'information relative à l'Opération de Développement rural et au PCDR de La Roche est reprise sur le site https://www.pcdr-laroche.info/* **.**

**Où en est-on dans la mise en œuvre du PCDR à La Roche-en-Ardenne ?**
Au cours des derniers mois, la commune et la FRW ont rédigé le complément(voir point 4 en page 4) nécessaire pour que le PCDR devienne effectivement actif et que la commune puisse obtenir des financements. Cela a nécessité de consulter les acteurs locaux et d'innover, cette procédure étant nouvelle.

Comme décidé lors de réunions de CLDR précédentes et par le Conseil communal, la première demande de convention concernera l'extension et l'aménagement des abords de la salle de Halleux. Par la suite, la CLDR pourra remettre son avis sur les futurs projets à négocier avec la Région.

A côté des gros projets matériels, l'ODR permet aussi de lancer des réflexions sur les panneaux didactiques, les lieux d'échange, le patrimoine, le parcage…

## 3. Rôles et fonctionnement de la CLDR

**La Commission locale de Développement rural (CLDR)** est constituée d'un échantillon représentatif d'habitants de la commune (différents villages, tranches d'âges, catégories socio-professionnelles, …). Elle compte maximum ¼ d'élus. Les membres effectifs et suppléants sont invités à toutes les réunions et ils ont tous les mêmes droits, y-compris lors de votes.

En période de mise en œuvre du PCDR (volet plus concret avec les projets), la CLDR a pour mission de piloter l'opération de développement rural, donner son avis sur les projets (esquisse, avant-projet…), représenter et informer la population, proposer aux mandataires les projets du PCDR à activer, s'impliquer concrètement dans les projets immatériels, …

Le fonctionnement de la CLDR est régi par un **règlement d'ordre intérieur** (ROI).
Le contenu du ROI est en très grand partie imposé par l'arrêté ministériel du 12 février 2021. Chaque participant a reçu le règlement avec l'invitation à la réunion.

Quelques éléments à retenir :
- Un registre des présences sera tenu par le secrétariat. Les membres absents à un minimum de trois réunions successives seront interrogés sur leur intention ou non de poursuivre leur mandat. Les membres absents à plus de 75% des réunions tenues sur 2 années consécutives seront jugés démissionnaires d'office (Article 7).
- La CLDR doit se réunir au minimum 4 fois par an (Article 11).
- Pour pouvoir valider une décision, un quorum de participation de 50% des membres de la CLDR ne faisant pas partie du quart communal est requis (Article 18). Cette procédure n'est appliquée que pour des décisions très importantes : l'approbation du PCDR, d'une demande de convention, d'un addendum et de la demande d'un budget participatif. Aucun système de procuration n'est prévu ; l'objectif de cet article est de s'assurer d'une réelle participation citoyenne.
- Pour le reste, les décisions se prennent par consensus ou à la majorité simple des membres présents (Article 19).

- La CLDR peut inviter des personnes extérieures, mais elles n'ont pas le droit de vote (Article 20).

Questions des participants :
- Le volet participatif est-il toujours de mise en fonction des Ministres en charge du développement rural ?
  La participation est un élément indissociable du développement rural ; c'est une exigence inscrite dans le décret initial de 1991, puis dans celui de 2014. Au fil des ans, la compétence « développement rural » a été assurée par plusieurs ministres, de différentes couleurs politiques, mais la participation est toujours restée essentielle.
- Les réunions de CLDR se tiendront-elles toujours le mercredi ?
  Un tour de table permet de voir les disponibilités de chacun et le mardi s'avère le jour qui convient au maximum de personnes. Dans la mesure du possible, les futures réunions se tiendront donc un mardi.

Un quiz permet de valider l'acquisition des compétences !

## 4. Présentation du complément au PCDR

### 4.1. Contexte

Le 15 mai 2025, le Gouvernement wallon a approuvé le programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de La Roche-en-Ardenne pour une période de 10 ans. Mais, l'octroi de subventions est conditionné au fait que la commune réponde à certaines remarques du Pôle Aménagement du territoire concernant :
- Une explication de la manière dont le processus participatif a été redynamisé ;
- Une stratégie optimisée tenant compte des spécificités de la commune, basée sur des enjeux correctement identifiés et des objectifs prioritaires ;
- Un état d'avancement des fiches-projets de ce PCDR initiées et réalisées.

Après quelques échanges avec l'Administration régionale pour préciser la forme et le contenu du dossier, la commune de La Roche-en-Ardenne et les agents de la FRW ont retravaillé le PCDR, validé les données, actualisé les informations… pour rédiger ce dossier.

Plusieurs structures transcommunales (Agence de Développement Local, Parc naturel, Contrat de rivière, Maison du tourisme, GAL…) ont aussi fourni le bilan et les perspectives de leurs activités sur La Roche, ce qui a permis d'étayer différents points.

### 4.2. Contenu

Chaque membre a reçu le dossier avec l'invitation à la réunion.

Ce complément au PCDR se structure de la manière suivante :
1. Bilan qualitatif de la première Opération de développement rural
2. Tableaux AFOM (Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces)
3. Diagnostic partagé
4. Stratégie optimisée
5. Etat d'avancement des projets initiés du PCDR
6. Processus participatif

La FRW parcourt les différentes rubriques, mais tout particulièrement la stratégie, en lien avec les projets initiés ou encore à mettre en œuvre.

### 4.3. Réactions des participants

- Des réunions ont eu lieu dans les différents villages, mais on ne voit pas toujours ce que devient cette matière. A Cielle, une réunion de consultation a eu lieu en 2017, puis une réunion plus spécifique relative à la salle du village. Suite à cela, une fiche-projet du PCDR reprend l'aménagement d'une maison de village. Mais, lorsque cette fiche sera mise en œuvre, il faudra intégrer de nouveaux éléments comme le mauvais état de la salle actuelle ou la possibilité de réaffecter l'église.
- Au niveau des tableaux AFOM, le SDT (Schéma de Développement Territorial) est repris comme une menace… mais il constitue aussi une opportunité.
  Le SDT définit des centralités, c'est-à-dire des zones prioritaires pour le développement du logement. A terme, 75 % des permis d'urbanisme seront délivrés dans les centralités. A l'échelle de la Wallonie, on peut comprendre aisément cette volonté d'arrêter l'extension du bâti. Mais, au niveau de la commune de La Roche, cela pose problème car la seule centralité proposée est La Roche ville, mais qui dispose de peu de terrains constructibles compte-tenu du relief et des zones inondables. Or, la population de la commune diminue et il est primordial d'accueillir de nouveaux habitants.
  La commune de La Roche a désigné un bureau d'étude pour rédiger un SDC (Schéma de Développement Communal) qui va devoir adapter le cadre régional (SDT) à la situation locale.
  Mais, le SDT constitue aussi une opportunité en matière de mobilité et de services. Le fait d'organiser les centralités permet de rassembler les services, de limiter les déplacements, de faciliter la mobilité douce…
  → Les tableaux AFOM seront complétés en ce sens.
- L'ADL a bénéficié d'études importantes sur le commerce et tourisme à La Roche (ex : AMCV), mais les conclusions ou pistes ne sont pas toujours réalisables, avec des résultats parfois limités. Cependant, des actions ont été réalisées notamment pour l'animation des cellules vides ou pour aider les commerçants qui s'installent ou rénovent (« Objectif proximité » qui a permis d'octroyer une prime de rénovation ou d'installation à 7 commerçants rochois). Mais, le commerce souffre aussi de problèmes structurels (cellules trop petites), du relatif isolement de la commune (pour une certaine clientèle) …
- Les zones d'activités économiques de Samrée et Warempage sont remplies et celle de Vecmont est occupée à 60 – 70 %. Evidemment, ce sont parfois des entreprises déjà présentes dans la commune qui migrent vers un zoning. Néanmoins, cela leur permet d'étendre leurs activités… et de rester dans la commune de La Roche. Le taux net d'emploi est donc difficile à estimer.
- Le point central de toute la stratégie est l'augmentation de la population. C'est un élément transversal qui impacte l'emploi, le logement, les services, les commerces, la vie associative… et les finances communales.

**➔ La CLDR approuve le complément au PCDR moyennant l'intégration des remarques sur le SDT dans les tableaux AFOM.**

Le dossier va être soumis au Conseil communal (dès ce 29 janvier), puis il sera envoyé au Pôle Aménagement du territoire… en espérant une réponse positive rapide.

Jean-Pierre Dardenne, Bourgmestre, remercie la FRW pour son aide et ses apports dans la rédaction de ce dossier particulièrement ardu. Applaudissements !

## 5. Rapport annuel de l'opération

Le Décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural précise que (Art. 24) « La Commune dresse annuellement un rapport sur l'état d'avancement de l'opération ».
Différents documents précisent le contenu de ce rapport qui s'articule autour de cinq chapitres :

- Situation générale de l'opération (projets du PCDR en cours, en attente…)
- Etat d'avancement physique et financier des projets en cours d'exécution (financés par le développement rural)
- Rapport comptable (pour les projets subsidiés en DR et terminés depuis moins de 10 ans)
- Bilan de la CLDR
- Programmation des projets à 3 ans.

Ce document a été rédigé par Jean-Michel Bodelet et par la FRW ; il est présenté en réunion. Evidemment, comme le PCDR est au tout début de sa période de validité, les avancées sont peu nombreuses. Ainsi, il n'y a pas eu de réunion de la CLDR en 2025 pour les raisons déjà évoquées ; le document explique le pourquoi de cette situation.

➔ **La CLDR approuve le rapport annuel 2025.** Ce rapport sera soumis à l'approbation du Conseil Communal.

## 6. Divers

- Le **GAL Pays de l'Ourthe** organise plusieurs activités/événements dont :

  1/ la mise en place de communautés d'énergie
  L'idée est de partager l'électricité consommée et produite à une échelle locale, sans transiter par un fournisseur. Il est donc possible pour des citoyens membres d'une communauté d'énergie d'acheter une partie de l'électricité dont ils ont besoin à leur voisin, à l'agriculteur du village, à l'entreprise de la région, à la commune ou à l'école, … Et ces derniers, qui disposent d'une installation de production d'électricité renouvelable, peuvent revendre le surplus de production près de chez eux, à un prix convenu par l'ensemble du groupe. Le GAL accompagne les personnes intéressées dans l'analyse de faisabilité du projet, dans l'étude économique et dans les démarches administratives et juridiques pour créer l'activité de partage d'électricité.
  → Réunion pour les entreprises le 29 janvier 2026 à 11h à Nadrin
  → Clôture de l'appel le 15 mars 2026 à 12h
  → Contact au GAL : Anne Gillard - 084 37 86 41 - a.gillard@paysourthe.be
  → Infos à l'administration communale : Géraldine Cattelain - 084 24 50 56 –

  2/ des formations à la cartographie
  L'objectif est de cartographier, avec les personnes de terrain, le réseau utilitaire piéton du Pays de l'Ourthe. Les participants seront invités à localiser les points d'intérêt (écoles, centres sportifs, administrations communales, etc.) et les centres de villages, pour ensuite les connecter avec les liaisons piétonnes existantes. Cela permettra d'avoir un diagnostic du réseau avec l'identification de liaisons nécessitant une sécurisation et/ou des aménagements. Cette carte sera un outil décisionnel pour les communes qui souhaitent améliorer le réseau, mais aussi un outil d'information pour les citoyens et visiteurs qui souhaitent se déplacer à pied.
  → Première formation à Barvaux le 23 mars 2026 de 14h à 16h à la « Salle des mariages » (Grand-rue, 24) et **formation prévue à La Roche lundi 18 mai 2026.**
  → Contact au GAL : Carole Wéry - 084 37 86 41 - c.wery@paysourthe.be

3/ une séance d'information sur la création d'un Repair café à la Roche

L'objectif est d'apprendre à réparer ensemble plutôt que jeter. Pour lancer ce Repair café, la commune a besoin de bénévoles qui peuvent réparer toutes sortes d'objets.

→ Rendez-vous jeudi 12 février à 18h à la salle Miro.

→ Infos à l'administration communale : Géraldine Cattelain - 084 24 50 56 – geraldine.cattelain@la-roche-en-ardenne.be

- Le **Contrat Rivière Ourthe** recherche des stewards bénévoles pour sensibiliser les usagers de la rivière aux bons comportements. Le profil ? Aimer la nature, les rivières et le contact humain. Avant de débuter, chaque bénévole bénéficie d'une formation de base obligatoire (1 jour), portant notamment sur le rôle et le cadre d'intervention du River Steward, les principaux enjeux liés aux rivières, les règles de cohabitation des usages, les procédures de signalement. Chaque bénévole choisit son tronçon de cours d'eau, intervient selon ses disponibilités, peut travailler seul(e) ou en binôme, agit dans un cadre structuré, sécurisé et encadré. Plus d'infos sur www.cr-ourthe.be et formulaire d'inscription : https://forms.gle/MQUNAHxuexYoYtjC7

- Le **Parc Naturel des Deux Ourthes** vous invite à des soirées « remue-méninges » pour imaginer, sous forme de jeu de société, le parc naturel dans 10 ans et alimenter leur nouveau plan stratégique.
  → Pour La Roche, rendez-vous jeudi 5 mars à 19h30 à la salle Miro.
  → D'autres dates sont prévues dans les 5 autres communes : voir https://pndo.be/fr/actualites/

Enfin, la CLDR accepte d'être prise en photos, lesquelles seront publiées notamment sur le site internet consacré à l'ODR.

Jean-Pierre Dardenne remercie les membres de la CLDR pour leur participation active et les invite à partager le verre de l'amitié.

*Pour la FRW,*
*Catherine Servotte et Alain Jacquet*

---

Présents le 28/01/26 :

- Nathalie Antoine, Antoine Collin, Christiane Collinet (Présidente), Jean-Pierre Dardenne, Céline Louis, Anne-Michèle Archambeau, Michaël Bastin, Jean-Michel Bodelet, Isabelle Calay, Géraldine Cattelain, Myriam Collignon, Jacques Defer, Tom Dewulf, Manu Goldschmidt, Christophe Grogna, Guy Hardenne, Cathy Hozay, Malorie Jacques, Damien Jonckers, Christiane Kaiser, Emilie Lahaye, Pascal Lucas, Eric Mathias, Jessica Moinil, Michaël Parmentier, Patrick Volvert ;
- Catherine Servotte et Alain Jacquet, Fondation rurale de Wallonie.

Excusés le 28/01/26 :

- Manon Dubois, Sophie Molhan, Basile Collin, Lucas Druez, Céline Frippiat, Fred Grignart, Manon Haid.